

## **DÉLIBÉRATION**

### **Conseil d'administration**

**Séance du 17 décembre 2024**

Délibération  
n° 202-2024  
Point 4.8

**Point 4.8 de l'ordre du jour**  
**Tarif vente pack éducatif**

#### **EXPOSE DES MOTIFS :**

L'association Emmaüs Connect fait de l'inclusion numérique son cœur d'activité. Elle accompagne aux compétences numériques essentielles les personnes en situation de précarité. Pour cela, elle propose de l'équipement (recharges téléphonie et mobiles, ordinateurs et smartphones à prix solidaire), de l'accompagnement à des parcours d'initiation au numérique et à des ateliers courts, et de la médiation. L'association s'appuie sur une plate-forme (LaCollecte.tech) favorisant la mise en relation pour opérer le reconditionnement de matériel informatique.

Dans un contexte de précarité trop importante des étudiants, la Mission solidarité propose accueil, aide et accompagnement à l'ensemble des étudiants. Elle travaille étroitement avec le service d'Action sociale commun au CROUS et à l'université afin que les différentes actions puissent s'effectuer en cohérence et de manière optimisée. Le partenariat avec Emmaus Connect et le CROUS s'inscrit à la fois dans une volonté de l'établissement de répondre au plus près aux besoins des étudiants précaires en matière numérique, mais également dans le souci de contribuer au respect de l'environnement en utilisant du matériel reconditionné.

Cette opération s'inscrit en conformité avec le décret n°2022-1413 du 7 novembre 2022 relatif à la revente de matériels informatiques réformés.

A titre expérimental, pour le premier semestre 2024-2025, 100 packs éducatifs (un pack est constitué d'un ordinateur portable, de logiciels, d'une sacoche, d'un casque, d'un disque dur externe et d'une souris) ont été acquis par l'université à raison d'un montant unitaire de 250 € TTC.

Sur le prix total de 25 000 €, 20 000 € sont financés par le FSDIE et 5 000 € par la vente des packs (soit 50€ l'unité). Dans un souci d'équité et de réponse sur des critères sociaux, toute attribution d'un pack procède d'une demande auprès du service social commun et d'un examen en commission. Pour responsabiliser les étudiants il est aussi proposé de ne pas remettre gratuitement ces packs éducatifs mais de prévoir une contribution de l'étudiant.

Dans les aides antérieurement accordées, le financement d'un ordinateur pouvait se faire par une aide mais une participation du demandeur était toujours prévue.

Le tarif solidaire de 50 € par pack est soumis à l'approbation du CA.

**Rapporteur :** Christophe DE CASTELJAU

**Délibération :**

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve le tarif solidaire de 50 € pour la vente d'un pack éducatif selon la procédure indiquée dans l'exposé des motifs.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	33
Nombre de voix pour	27
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	6
Ne participe pas au vote	0

**Destinataires :**

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 18 décembre 2024

La Directrice générale des services



A blue ink signature of Valerie GIBERT, which is a stylized, looped script.

Valerie GIBERT